

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 novembre 2020 en session ordinaire.

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : ABRIAT Fabian, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : BASTIDE Estelle a donné procuration à LASSALLE Caroline.

Absents : CHAUVET Marie-Odile (excusée).

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération demande de subvention auprès de la Région pour le projet de réfection de voirie (Place du Coq) ;
- Délibération création d'un emploi (agent recenseur) : détermination du nombre d'heure hebdomadaire, du forfait versé par la Collectivité pour les frais de transport et pour chaque séance de formation) ;
- Délibération fixation des tarifs de la location de la salle communale ;
- Délibération révision du loyer de la « Maison CLAVET » ;
- Délibération devis BODET : électrification en tintement de la cloche n°1 ;
- Délibération annulation délibération n°2020_2911 du 28/09/2020 : demande de subvention au Département pour l'église ;
- Délibération demande de subvention au Département pour l'église ;
- Divers.

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal.

Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 28/09/2020.

2. Délibération demande de subvention auprès de la Région pour le projet de réfection de voirie (Place du Coq).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention auprès de la Région concernant la restructuration de la chaussée (Place du Coq).

Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 169 540 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT provisoire
Réfection voirie (place du Coq / trottoir)

CONSEIL DEPARTEMENTAL	25 431 €
DETR	84 770 €
Région	25 431 €
AUTOFINANCEMENT	33 908€
MONTANT TOTAL HT	169 540 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

De faire une demande de subvention auprès de la Région pour le projet de restructuration de la chaussée (Place du Coq).

3. Délibération création d'un emploi (agent recenseur) : détermination du nombre d'heure hebdomadaire, du forfait versé par la Collectivité pour les frais de transport et pour chaque séance de formation).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il faut délibérer pour la création d'emploi de l'agent recenseur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de créer un poste d'agent recenseur de la façon suivante :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 21/01/2021 au 20/02/2020	1	Agent recenseur	Recensement de la population 2021	10 Heures

Le Conseil Municipal décide d'attribuer un forfait de 550 € à l'agent recenseur.

4. Délibération fixation des tarifs de la location de la salle communale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la rénovation et extension de la salle communale il y a lieu de revoir les tarifs de location, soit :

Tarif location salle communale	Montant	NETTOYAGE
Habitants de Comberouger	120 €	Par les locataires
Extérieur	160 €	Par les locataires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider les tarifs de location de la salle communale indiqués dans le tableau ci-dessus et de fixer une caution à 500 €.

5. Délibération révision du loyer de la « Maison CLAVET ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur BESSEDE quitte la maison CLAVET le 16/01/2021 qu'il avait en location.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire quelques travaux de rafraichissement (des devis sont en cours) en conséquent il propose d'augmenter le loyer. Monsieur MELLETON Stéphane est intéressé par louer cette maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

Décide :

D'attendre les devis, pour déterminer le montant du loyer après travaux.

6. Délibération devis BODET : électrification en tintement de la cloche n°1.

Un devis a été demandé à L'entreprise BODET pour l'électrification en tintement de la cloche n°1 de l'église :

Devis BODET : électrification en tintement de la cloche n°1 de l'église	
Prix HT	1 008,00 €
Prix TTC	1 209,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de valider les devis de l'entreprise BODET pour un montant HT de 1 008 €.

7. Délibération annulation délibération n°2020_2911 du 28/09/2020 : demande de subvention au Département pour l'église.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux supplémentaires pour réparer la cloche de l'église, il y a lieu d'annuler la délibération de demande de subvention faite auprès du Département afin d'en refaire une autre incluant la totalité des travaux nécessaires pour l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'annuler la délibération n° 2020_2911 du 28/09/2020.

8. Délibération demande de subvention au Département pour l'église.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de faire une demande de subvention auprès du Département pour l'église d'un montant de 4 044 € HT incluant : l'horloge, l'échelle et l'électrification en tintement de la cloche 1.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de faire une demande de subvention auprès du Département pour l'église un montant de 4 044 € HT.

9. Divers.

- Mme LABORDERIE Nathalie, Second Adjointe expose au Conseil Municipal qu'actuellement les élus ont une assurance responsabilité civile mais pas d'assistance juridique en cas d'un quelconque litige.

Elle indique que pour 9 € par élu et par an, une assurance juridique est possible pour les élus.

L'ensemble des élus sont intéressés par cette assurance juridique.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il a demandé un devis à l'entreprise HRC DIFFUSION pour le remplacement des plinthes à la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h30.

Le Maire

Christian MOURIAU

